

## Accord de branche publicité

# Une politique salariale au rabais !

**Augmentation des dividendes Publicis en 2017 : 15,6 % !**  
**Augmentation salariale sur les minimas de branche : 1,46 % !?!**

Le capital engrange encore en 2017 des dividendes record. Les actionnaires ne font rien, mais empochent les richesses produites par notre travail.

### ZÉRO IMPACT SUR NOS SALAIRES, POUR L'INSTANT !

Les salariés, elles et eux, n'ont droit qu'aux miettes, et encore, seulement celles et ceux qui sont rémunérés sur la base des minimas de branche. Cet accord ne prévoit même pas que l'augmentation négociée soit également appliquée au salaire réel de chaque salarié.e de la Publicité.

A Scap, étant donné que les salaires sont légèrement plus élevés (« trop élevés », comme le dit souvent la direction), aucun.e d'entre nous ne touchera cette augmentation de branche.

Notre société Prodigious est adhérente à l'organisation patronale AACC qui a signé cet accord. La direction est donc d'accord pour attribuer une augmentation collective des salaires minimums de 1,46 %. Elle ne peut pas tenir un discours dans son organisation patronale et un autre dans notre entreprise !



### En conséquence, Info'Com-CGT revendique :

- l'augmentation immédiate de tous les salaires de Scap au minimum de 1,5 %, pour compenser au moins l'inflation des prix de la consommation, avec un rattrapage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- une augmentation de 5 % pour les salaires allant jusqu'à 3.311 € et de 2,5 % pour les salaires supérieurs à 3.311 €, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2018 afin de rééquilibrer le partage de la richesse produite par les salariés ;
- un salaire minimum de 1.800 € par mois pour les employé.es, de 2.555 € par mois pour les technicien.nes/agents de maîtrise et de 3.311 € pour les cadres.

### UNE NÉGOCIATION QUI TOMBE D'ACCORD POUR OUVRIR UNE NÉGOCIATION !

Cette négociation de branche a de nouveau abordé les inégalités salariales entre les femmes et les hommes. Bien que ces inégalités de traitement soient totalement discriminatoires et illégales, comme à leur habitude, les patrons ne s'engagent en rien. « Il faut étudier la question et ouvrir une négociation ! » « Ouvrir une négociation » ? Pour contourner le Code du travail ? Messieurs les patrons, jusqu'où irez-vous pour détruire nos acquis et nos conquêtes ? La loi Travail-El Khomri et les ordonnances Macron n'anéantissent-elles pas assez le Code du travail ?

**Info'Com-CGT refuse une négociation de branche qui viserait à contourner le Code du travail et revendique la stricte application du Code du travail d'ici le 31 décembre 2018, selon le principe légal : à travail égal, salaire égal !**

C'est pour toutes ces raisons que la CGT n'a pas signé l'accord de branche qui est largement en deçà d'une répartition équitable des richesses produites. Oui, Info'Com-CGT est un syndicat qui défend uniquement les intérêts des salarié.es, un syndicat de lutte et le restera.

**TOUS ENSEMBLE,  
ON EST PLUS FORTS.  
SYNDIQUEZ-VOUS !**

**info'com-cgt**  
TOUS UNIS DANS UN MÊME SYNDICAT

RSS : Cécile GRÉA  
☎ 06 17 36 69 00  
✉ [infocomcgt.fr](mailto:infocomcgt.fr)  
✉ [news@infocomcgt.fr](mailto:news@infocomcgt.fr)  
📱 [infocomcgt](https://www.facebook.com/infocomcgt)